



Image not found or type unknown

Annulation vente pour surface erronée

Par **jean1965**, le **10/09/2015** à **11:22**

Bonjour,

Nous avons vendu notre maison et à la demande de l'acheteur et en vu de réduire les taxes foncières et d'habitation nous n'avons pas mentionné pas les 2 pièces que nous avions finies de faire juste avant la vente.

La superficie habitable ne correspond donc pas à l'acte.

L'acheteur qui a bien signé sans problème l'acte et pour cause peut il annuler la vente ?

Merci pour votre réponse

Bien cordialement
Jean